

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
ADMINISTRATIVESDIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUEDIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVESDECRET N° \_\_\_\_\_ /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV/RO  
portant promotion au titre de l'année 1989  
de Monsieur BASSILA (Dominique), Inspecteur  
de l'Enseignement Technique des cadres de  
la catégorie A hiérarchie I des Services  
Sociaux (Enseignement Technique). -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;(/u la loi n° 027/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte  
du statut général de la Fonction Publique ;(/u le décret n° 92/974 du 05 Décembre 1992, portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I ;(/u le décret 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut com-  
mun des cadres de l'Enseignement ;(/u le décret 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant  
l'avancement des fonctionnaires ;(/u le décret n° 67/304/MJT/DGE du 30 Septembre 1967  
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'En-  
seignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des  
articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le sta-  
tut commun des cadres de l'Enseignement ;(/u le décret 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962,  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomi-  
nation des Membres du Gouvernement ;(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant orga-  
nisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-  
cuit d'approbation des notes relatifs aux intégrations, avancements et  
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant débloc-  
age des effets financiers des avancements et des révisions des situa-  
tions administratives ;(/u l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;(/u l'arrêté n° 93-297 bis, MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 19 JUIN  
1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année  
1989 de Monsieur BISSILA (Dominique), Inspecteur de l'Enseignement Techni-  
que des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Enseignement Technique) ;

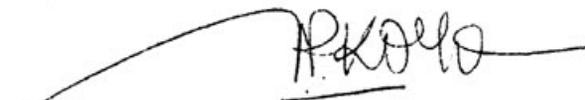
ARTICLE 1er : ~~Monsieur~~ BASSILA (Dominique), Inspecteur de l'Enseignement Technique de 9<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique), en service à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1989 au 10<sup>e</sup> échelon de son grade, indice 1950 pour compter du 30 Octobre 1989 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 JUIN 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives

  
Jean Prosper KOYO.-

  
Claude Antoine DA COSTA.-

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 2
- DGD..... 2
- DGCF..... 2
- MEN/DPAA..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/DC..... 2./-

